Sujet: [INTERNET] DUP Caou Deque Saint-Lary 09800

De

Date: 29/04/2024 18:07

Pour: pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Bonjour,

résident à Boutebonne, 09800 Augirein depuis 2013, je ne suis pas usager du captage de Caou Deque, puisque je vis dans la vallée du Nédé, voisine de celle du Ruech.

Néanmoins je suis proche de plusieurs familles qui dépendent de ce captage là où elles résident, et qui témoignent d'une qualité d'eau aléatoire au cours de l'année, régulièrement troublée. J'ai même pu le vérifier par moi-même à deux occasions, au lieu-dit Bessadau et à Rouech.

Les études quant à la qualité de l'eau que publie sur son site internet la Commune de Saint-Lary, "village oxygène", montrent trop peu de stabilité dans les résultats d'analyse pour consommer sereinement cette eau à longueur d'année.

Par ailleurs, il est de notoriété publique que l'Ariège, comme d'autres départements pyrénéens ou non, s'assèche. En effet la SMDEA a laissé filtrer des informations sur le niveau historiquement bas atteint par les nappes phréatiques d'eau consommable par la population. Chaque été depuis que je vis en Haute Bellongue, j'entends parler de sources qui se tarissent dans le Couserans, et j'ai eu l'occasion de me faire confirmer oralement la situation par des scientifiques du CNRS à Moulis. Tout ceci crée une anxiété concernant les conditions de vie futures dans la région, et la Déclaration d'Utilité Publique d'un captage d'eau quel qu'il soit me semble "couler de source" au regard des circonstances climatiques qui sont de plus en plus d'actualité : il me semble, en tant que riverain humain, que nous n'avons plus le luxe de négliger nos ressources en eau potable. Pour moi, l'autorisation de distribuer au public cette eau destinée à la consommation humaine ne fait aucun doute, à condition que le captage soit correctement protégé des agents pathogènes.

Concernant l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dudit captage, je ne suis pas sûr de maîtriser tous les tenants et aboutissants techniques du problème, mais il me semble primordial, encore une fois, de protéger notre patrimoine en eau potable. Je pense qu'il y a différentes manières de procéder à cette protection, dont certaines pourraient être plus adéquates à la situation géographique du captage que d'autres. Mais il m'a semblé que l'analyse hydro-écologique datée de 2018 était pour le moins incomplète, sinon obsolète : il y est fait mention d'un projet carrier sur le versant qui fait face au captage. Hors ce projet a évolué depuis 2018, puisqu'il a fait l'objet d'un second dossier, soumis à une seconde enquête publique en janvier et février 2020. La révision de l'étude mentionnée en octobre 2023 ne semble pas non plus tenir compte de recherches avant eu lieu entre temps, je pense notamment à l'opération de tracage hydrogéologique

recherches ayant eu lieu entre temps, je pense notamment à l'opération de traçage hydrogéologique effectuée par l'agence Calligée, datée du 19 juin 2019, qui prouve que l'eau du Ruech se mêle à celle du captage.

Au vu de cette étude au moins (je ne connais pas l'ensemble des recherches ayant été menées jusqu'ici), il me paraîtrait logique de remettre en réflexion la cartographie du bassin versant, le Ruech étant certainement alimenté par la pente de chacune de ses deux rives. Cela permettrait

d'appliquer une protection plus correcte de ce point de captage.

En conclusion, je dirais que l'eau potable est aujourd'hui l'une des ressources les plus vitales pour l'avenir de l'humanité. Il me semblerait judicieux de mener une étude hydrogéologique plus poussée : en effet, ces recherches ne concernent rien de moins que la santé publique d'une population d'usagers riverains.

En vous souhaitant une bonne réception de mon avis, Benjamin Bouillot